



VILLE  
DE  
GOSIER  
-----

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MERCREDI 13 JUILLET 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mercredi Treize du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – MM. Louis ANDRÉ – Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme Nanouchka LOUIS – M. Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – France-Enna URBINO (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – MM. Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN).

.....  
**Date d'envoi de la convocation :** 7 juillet 2022

**Date d'affichage :** 7 juillet 2022

**Nombre de Conseiller municipaux en exercice :** 35

**Nombre de Conseillers présents :** 29

**Absents :** 5

**Procurations :** 4

**Appelés à voter :** 33

**Président de séance :** monsieur Cédric CORNET

**Secrétaire de séance désignée à l'unanimité :** madame Mévice VERITE  
.....

**ÉLECTION DE TROIS  
NOUVEAUX ADJOINTS AU  
CONSEIL MUNICIPAL SUITE À  
UN RETRAIT DE DÉLÉGATION  
DE FONCTION**

CM-2022-5S-DAJ-62

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-2, L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-20 ;

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** la délibération n°INCM-2020-1S-DAG-03 du 5 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire et adjoints de quartier ;

**Vu** la délibération n°CM-2020-4S-DAG-72 du 13 octobre 2020 portant nouvelle élection des adjoints et adjoints de quartier ;

**Vu** la liste déposée par le groupe « Au service de la population » ;

**Considérant** que le Conseil municipal est compétent pour se prononcer sur le maintien du nombre d'adjoint ;

**Considérant** la volonté de l'équipe municipale de maintenir le même nombre d'adjoints municipaux, afin de garantir la bonne marche de l'administration communale ;

**Considérant** la vacance des postes de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> d'adjoints au maire ;

**Considérant** qu'il convient pour le Conseil municipal d'élire trois nouveaux adjoints qui occuperaient, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus dont les postes sont devenus vacants ;

**Considérant** que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel ;

**Considérant** que le scrutin est secret ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A la majorité des voix exprimées par : 19 voix pour ;1 voix contre et 13 non votants**

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** De maintenir à 13 le nombre des adjoints au maire, dont 3 adjoints de quartier, conformément à la délibération n°INCM-2020-1S-DAG-03 du 5 juillet 2020.

**Article 2 :** De désigner trois adjoints qui occuperaient, dans l'ordre du tableau, les mêmes rangs que les élus antérieurement positionnés aux postes de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> adjoints devenus vacants, dans le respect des règles de parité déjà établies.

**Article 3 :** De procéder à l'élection des 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue.

Listes des candidats	Liste 1 : présentée par le groupe « au service de la population »
Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote	13
Nombre de votants	20
Nombre de bulletins	20

Bulletin blancs	0
Bulletin nuls	0
Suffrages valablement exprimés	20
Majorité absolue	20

**Article 4 :** Sont donc élus :

- **Mégane BOURGUIGNON**, en tant que 3e adjointe au maire
- **Sébastien THOMAS**, en tant que 6e adjoint au maire
- **Rebecca BELLEVAL**, en tant que 7e adjointe au maire.

**Article 5 :** De prendre acte de la nouvelle répartition des adjoints au maire, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

- Liliane MONTOUT	1 <sup>ère</sup> adjointe au maire
- Guy BACLET	2 <sup>ème</sup> adjoint au maire
- Mégane BOURGUIGNON	3 <sup>ème</sup> adjointe au maire
- Louis Michel ANDRE	4 <sup>ème</sup> adjoint au maire
- Nanouchka LOUIS	5 <sup>ème</sup> adjointe au maire
- Sébastien THOMAS	6 <sup>ème</sup> adjoint au maire
- Rebecca BELLEVAL	7 <sup>ème</sup> adjointe au maire
- Teddy BARBIN	8 <sup>ème</sup> adjoint au maire
- Elodie CLARAC	9 <sup>ème</sup> adjointe au maire
- Emmery BEAUPERTHUY	10 <sup>ème</sup> adjoint au maire
- France-Enna URBINO	11 <sup>ème</sup> adjointe au maire
- Michel HOTIN	12 <sup>ème</sup> adjoint au maire
- Marie-Renée ADÉLAÏDE	13 <sup>ème</sup> adjointe au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le	22 JUL. 2022
Et publication ou notification le	22 JUL. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juillet 2022

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché  
La Première adjointe



- Liliane MONTOUT -